

# COURIR A VIENNE

Dimanche 14 octobre 2018

Course Natures 14km et 24 km Course Urbaine 9.5km

## CHALLENGE PAR EQUIPE

» 14 octobre 2018

### Article 1 | Organisation

Le challenge par équipes est organisé par le Club Léo Lagrange Vienne, association régie par la loi 1901, dans le cadre de l'événement Courir à Vienne.

Sont concernées les coureurs qui participent aux courses nature « Balmes Viennoises » ou à la course urbaine « Via Urbana »

### Article 2 | Catégories

Deux catégories d'équipes sont différenciées :

- **Equipe « Running »** = les membres de chaque équipe sont adhérent d'un club ou team de course à pied ou d'athlétisme
- **Equipe « Entreprise »** = les membres de chaque équipe devront appartenir à la même entreprise, administration, association loi 1901 ou collectif d'individus n'ayant pas pour objet la course à pied ou l'athlétisme.

### Article 3 | Inscriptions

Les inscriptions se font sur le site internet <http://www.clubleovienne.org/> Rubrique Evénements - Courir à Vienne.

La date limite de création d'une équipe est fixée au vendredi 11 octobre 2018.

### Article 4 | Coût

Aucun coût supplémentaire n'est lié à une inscription par équipe. Chaque coureur règle le tarif défini pour la course individuelle à laquelle il participe. Il doit simplement préciser à quelle équipe il appartient.



# COURIR A VIENNE

Dimanche 14 octobre 2018

## Article 5 | Classement / Récompenses

Les équipes seront classées en fonction du nombre de coureurs membres de l'équipe ayant franchi la ligne d'arrivée.

La 1<sup>ère</sup> équipe « Running » et la 1<sup>ère</sup> équipe « Entreprise » en nombre de participants seront récompensées. En cas d'égalité, le nombre total de km parcourus par l'ensemble des membres de l'équipe permettra de départager.

En cas de nouvelle égalité, la vitesse moyenne de l'équipe permettra de départager.

## Article 6 | Règlement

La participation au challenge par équipes implique la participation aux courses individuelles et l'acceptation expresse des règlements relatifs à chaque course ainsi que du présent règlement.

*Fait à Vienne le 30 avril 2018*

*Paul DUCHEMIN,  
Directeur du Club Léo de Vienne*

